



DIPLÔME D'HONNEUR DU BENEVOLAT

Règlement

Article 1 : GENERALITES

Le présent règlement concerne l'attribution du diplôme du bénévolat. Initié par la municipalité, ce titre honorifique récompense l'implication des bénévoles dans les associations Fossatussiennes.

Article 2 : CONDITIONS D'ATTRIBUTION

Le diplôme du bénévolat est destiné à récompenser les bénévoles investis dans une association et proposant une activité sur la commune. Cette distinction est accordée aux membres actifs non-salariés par l'association à but non lucratif à laquelle ils adhèrent. Une même personne ne peut bénéficier que d'une fois, par catégorie, de cette récompense. Compte tenu de son caractère exceptionnel, le nombre de médaillé par association est limité à 3 par an.

Article 3 : CATEGORIES

La municipalité a déterminé 3 catégories :

- **Diplôme d'argent** : le/la postulant.e doit justifier de 5 ans d'activités bénévoles au sein de l'association
- **Diplôme d'or** : le/la postulant.e doit justifier de 10 ans d'activités bénévoles au sein de l'association
- **Diplôme grand or** : le/la postulant.e doit justifier de 20 ans ou + d'activités bénévoles au sein de l'association

Article 3 : GESTION DES PROPOSITIONS

Les candidatures sont effectuées par des membres de l'association concernée. Les dossiers de candidature sont à retourner au service association qui contrôlera la recevabilité de la demande et la validera ou non.

Article 4 : INFORMATION AU RECIPIENDAIRE

L'association s'engage à informer le bénévole de sa volonté de soumettre la candidature. En cas de recevabilité, la mairie invitera le récipiendaire à la cérémonie de remise.

Article 5 : REMISE DES DIPLOMES

Une cérémonie pour les récipiendaires de l'année est organisée la veille du forum des associations, lors du repas des bénévoles.

DIPLOME D'HONNEUR DU BENEVOLAT

Dossier de candidature

Présenté par l'association :

Responsable :

Fiche de candidature

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Adresse :

Mail :

Date d'entrée dans l'association :

Parcours associatif (détail du parcours du candidat dans l'association) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Catégorie demandée :

- Diplôme d'argent (5 ans)
- Diplôme d'or (10 ans)
- Trophée d'honneur (20 ans et +)

Dossier à retourner avant le 19/08/2025 à l'adresse mail suivante cgicquelet@mairiefosses.fr ou à déposer directement en mairie au service jeunesse, sport et vie associative.